

21

R A P P O R T

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE METZ

Dans le cadre du soutien qu'elle apporte depuis 2003 notamment aux actions de formation, d'animation et de cohésion sociale mises en place par l'Association FC Metz, la Ville de Metz a accepté de verser, en janvier 2010, une avance de 200 000€ à l'Association.

Pour répondre à la demande de l'Association et en prévision de la préparation de la prochaine saison, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de verser le solde de la subvention soit un montant de 700 000 euros au titre de la saison sportive 2010/2011.

Comme pour les saisons précédentes, cette subvention permettra de financer le fonctionnement :

- du Centre de Formation et notamment les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration des joueurs accueillis, au transport des équipes dans le cadre des compétitions régionales et nationales, à l'encadrement sportif ainsi qu'au suivi individualisé médical, scolaire et sportif des jeunes,

- du Centre de Préformation ainsi que les dépenses relatives au développement de la politique régionale qui se traduit par la collaboration et le soutien apportés aux sections sportives de l'agglomération messine,

- de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...).

Elle permettra par ailleurs de soutenir financièrement les actions d'animation mises en place par l'Association.

Il convient de noter les bons résultats obtenus par le centre de formation pour les équipes U15 – U17. L'équipe U19, quant à elle, a remporté la coupe Gambardella qui s'est jouée en lever de rideau de la finale de la coupe de France.

Il vous est proposé par ailleurs, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention qui est intervenue entre la Ville de Metz et l'Association pour définir les conditions d'octroi de la subvention conformément à l'article 19-3 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et aux décrets pris pour son application.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

MOTION

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE METZ

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par les lois n°99-1124 du 28 décembre 1999 et n°2000-627 du 6 juillet 2000, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives prise notamment dans son article 19-3,

VU le décret n°2001-828 du 4 septembre 2001,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Metz de poursuivre sa politique de soutien à l'Association Football Club de Metz en lui permettant de pérenniser les actions d'intérêt général mises en place, concernant notamment la formation des jeunes sportifs, l'encadrement des écoles de football et diverses actions de nature à participer à la cohésion sociale sur la Commune.

DÉCIDE de verser, en complément de l'avance de 200 000€, une subvention de 700 000 euros à l'Association Football Club de Metz au titre de la participation financière de la ville pour la saison sportive 2010/2011.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée, à intervenir entre la Ville de Metz et l'Association Football Club de Metz pour définir les conditions d'octroi de cette subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire :

Jacques TRON